L'ABEILLE.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 11 JUILLET 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :

RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, et le désir de ceux qui voulaient m'élever à la suprême magistrature était spécieux, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours Pliable et Obéissant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la mondaine intervention à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

97—La stagnation qui dernièrement a se faire ressentir dans les affaires, jointe aux grandes chaleurs qui rendent plus pénible de jour en jour la composition typographique des journaux, nous force à discontinuer pour quelque temps la publication quotidienne de notre feuille. Il est très difficile de se procurer des ouvriers stables. Les uns partent pour la campagne; les autres ne désirent travailler que jusqu'à telle heure fixée; dans un pareille embarras, nous croyons qu'il lieu de donner une gazette mensuelle à nos lecteurs, il nous conviendrait mieux de ne publier momentanément que trois fois la semaine.

Conformément à la coutume que nous avons toujours suivie, lorsqu'il se présentera des nouvelles intéressantes, nous tâcherons de faire sortir un extra que nous enverrons régulièrement à chacun de nos abonnés.

Jours de publication—Lundi, Mercredi et Vendredi.

Voici les retours officiels qui nous ont été communiqués par un représentant arrivé hier :

	POUR LE SENAT :		
	Moore	Penn	Morgan
Ste-Hélène	136	119	61
Washington	97	103	23
St.-Tammany	9	157	91
Livingston	190	1	22
	432	380	207

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS :
Membres élus.

W. L. Breed	}	Van-Buren.
Hilary Kemp		
Francis Bickam	}	Anti Van-Buren.
John McDonald		

ETAT DES VOTES DONNÉS DANS LA PAROISSE PLAQUEMINES :

Pour le Sénat—Wilkinson	231 voix.	
M. Ducros	10	

Nous avons appris que les votes de la paroisse St.-Bernard, donnent une assez forte majorité à M. Ducros.

M. Wanworth a été élu représentant de la paroisse Plaquemine.

MM. Alexander Barrow et Robert Haile ont été élus représentants de la paroisse d'Ouest-Féliciana.

Pour la paroisse de la Pointe-Coupée, M. Charles Poydras.

Pour la paroisse St.-Jean-Baptiste, M. E. Chenet.

Pour la paroisse St. Charles, M. Alcée Labranche.

Pour la paroisse St.-Jacques, MM. Webre et Godberry.

M. Félix Garcia a été élu sénateur de la paroisse St.-Jean-Baptiste.

Plusieurs habitans de la paroisse Jefferson nous prient de relever l'erreur qui s'est glissée dans notre journal, au sujet de la nomination d'un sénateur de la dite paroisse. Ils profitent de cette occasion pour nous inviter à publier que quelque confiance qu'ils aient dans les talens et le patriotisme de M. Delachaise, ils ne pouvaient se dispenser de porter une autre fois encore à la place de sénateur un homme qui, comme M. Derbigny, a rendu tant de services à leur paroisse, pendant les nombreuses années qu'il fut appelé à la représenter à la Législature d'Etat.

TEXAS—Nous recevons la nouvelle officielle que le major Miller, les capitaines Teal et Karnes et 4 soldats, munis de passeports du général Filisola, envoyés à Matamoros pour recevoir des prisonniers, qui devaient être délivrés d'après la convention signée avec le général mexicain, ont été saisis et jetés en prison à leur arrivée; leurs passeports leur ont été enlevés. Ils sont parvenus à gagner un Mexicain qui s'est engagé, pour la somme de $200, à remettre au général Rusk, une lettre qui a cachée dans le manche de son fouet.

Ces lettres venues au commandant Texien, lui apprennent que 4,000 soldats doivent partir dans quatre jours, de Matamoros, par la voie de terre; 4,000 autres, par eau, quinze jours plus tard, et bientôt après, encore 4,000 de Vera-Cruz. Tout soldat mexicain, en entrant dans l'armée, sera forcé de jeter le serment "d'exterminer tout Américain, et de ne jamais retourner au Mexique!" le général Urrea commande en chef cette nouvelle armée. L'armée Texienne ne comptait pas plus de 800 hommes, mais en apprenant ces nouvelles, tout bon patriote a pris sa carabine et s'est mis en route pour le camp.

Les mêmes nouvelles nous apprennent que Santa-Anna, sera envoyé avec Nacogdoches, sous une forte garde.—Il sera jugé par un conseil de guerre, et il est présumable qu'il sera condamné!!

Le bruit a couru au Nord qu'un riche banquier de Boston, conjointement avec plusieurs maisons de commerce des plus opulentes de l'Europe s'étaient entendus, pour négocier un prêt de 175 millions de francs en faveur de Don Carlos, à l'effet de le mettre à même de continuer la guerre d'Espagne.

Chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville.

Le Sénat des Etats Unis dans la séance du 23 juin, a pris connaissance d'un bill pour accorder à la Compagnie de chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville le droit de passage sur les terres publiques du gouvernement général.

Améliorations des ports de mer et des rivières navigables.

C'est avec la plus grande surprise que nous voyons le sujet important d'améliorer les ports de mer et les rivières navigables, non seulement occuper depuis un temps immémorial la sollicitude du Congrès général, sans qu'il soit parvenu à une solution positive, mais encore, l'espèce d'opposition enjoué dont quelques uns des délégués du peuple font usage pour détruire le bill de fond en comble. Cette question nous paraît d'une trop grande réalité pour les intérêts de la Louisiane pour que nous ne nous y arrêtions pas un moment et que nous ne cherchions point à notre tour à combattre les arguments dont on a fait usage, dans les discussions reçues à présent pendantes dans les deux chambres du gouvernement suprême. Et, à part le rôle que joue notre fleuve dans le bill dont nous avons parlé, les avantages qui doivent en résulter à la masse de la nation sont trop avérés, pour que tout citoyen de l'Union, à quelque branch d'industrie qu'il appartienne, ne soit appelé par son devoir à revendiquer des droits que l'on veut fouler aux pieds, soi-disant dans un motif d'économie générale, mais bien plutôt dans un but (et le ligue du Nord contre le Sud le prouvent assez) d'abattre et d'anéantir la prospérité de quelques uns des Etats qui, par leur situation topographique, la richesse de leur sol et le travail assidu de leurs habitans, sont appelés à occuper les premières places dans la confédération américaine.

Il serait peut-être inutile de rappeler à nos lecteurs que le but principal du bill auquel nous faisons allusion, est de faire telles améliorations à ceux de nos ports de mer ou celles de nos rivières navigables dont l'état momentané d'obstruction empêche le commerce de s'y développer avec vigueur, en le maintenant dans une sorte de stagnation complète. Cependant, sans vouloir revenir à la charge sur une question dont nous avons souvent parlé, qu'il nous suffise de dire laïquement, grâce aux différens discours qui ont été publiés sur l'état actuel des papiers du Mississipi; grâce aussi, peut-être, à l'énergie toute particulière avec laquelle plusieurs de nos représentans au Congrès ont cherché à obtenir quelques améliorations, que les circonstances réclamaient impérieusement, le gouvernement général de Washington, dans le courant de février dernier, a pris en considération [illegible] Après le bill alors soumis à la Chambre des Représentans, une clause additionnelle à ladite bille allouait une somme d'environ cinquante mille mille piastres pour les divers travaux à faire dans l'eau des barres du fleuve, dans le but de faciliter l'entrée ou la sortie des gros navires qui font usage pour notre commerce d'importations et d'exportations. Le bill ainsi que les diverses sections qui y ont été ajoutées, soit que le temps ne fut pas encore arrivé de le prendre en considération, soit, parce que d'autres sujets connaissant de d'une importance plus immédiate occupaient absorbé jusqu'à présent les moments de la Chambre; et certes, on serait peut être l'occasion de faire remarquer ici que de tous les bills connus au Congrès il n'y en avait pas qui fût plus vital que celui-ci, puisqu'il avait pour objet d'augmenter les ressources territoriales, puisqu'il avait particulièrement espéré étendre le cercle plus vaste et plus [illegible] nos transactions mercantiles et de diminuer en même temps les pertes trop souvent occasionnées à nos maisons de commerce et à nos établissemens, d'assurance par l'état de délabrement de nos ports de mer et de nos cours d'eau navigables. Quoiqu'il en soit, le bill fut adopté à la majorité de 100 voix contre 80 [illegible] Le bill a été le fort de bien d'autres [illegible] Il est maintenant que cet [illegible] venu; maintenant que tout délai additionnel dans son adoption deviendrait un crime de lèse nation dont voyons les délégués du peuple, entr'autres Messrs Paton, Bell, (de Tennessee) et Cambreleng se lever, et à la tête de toutes mandataires, dont ils ont juré de défendre les intérêts, demander que l'on raye la clause vitale du bill, (the enacting clause), celle sous laquelle il ne pourrait pas exister. Le Congrès adoptera-t-il une mesure aussi préjudiciable à la généralité des Etats de l'Union? Non certes: car s'il le faisait, il y aurait abîme à séparation, comme il y en avait à l'époque où la malheureuse question de l'abolition surgissait des glaces de la Nouvelle-Angleterre, mais aussi, si elle eût été adoptée par le gouvernement général, de mettre à feu à sang les deux portions du territoire que sépare le Potomac. Le divorce se consommerait, disons-nous, surtout pour la Louisiane: pour cette terre proscrite par le Congrès; cette terre prodigue de ses faveurs et de ses trésors, et qui ne reçoit en retour de ses largesses, qu'ingratitude honte et dérision: cette terre dont, chaque année de contributions fournit à chacun des représentans de la nation un siège d'or au capitole, pour une verge de fer qu'elle obtient en échange. Ah! si les coups sont venus, où justice ne doit plus se faire pour nous, si lorsque les coffres du gouvernement, regorgeant de richesses que nous y avons jetées à pleines mains, ne veulent pas s'ouvrir pour nous, lorsque nous ne réclamons qu'une bien médiocre part dans les allocations pour les améliorations indispensables, eh bien! Nous saurons nous en passer. Dans les eaux bourbeuses du Mississipi roule un Pactole; nous n'avons qu'à y puiser et nous trouverons de quoi bâtir un autre capitole.

Mais sur quels arguments se fondrait-on pour nous refuser l'allocation demandée? "Il y aurait, dit l'un, (1) de l'extravagance à consentir à de semblables dépenses; il y aurait de l'inconstitutionnalité à prodiguer des sommes pour reconstruire des ports et améliorer la navigation des fleuves et rivières; ce serait un mauvais antécédent pour ces sortes d'appropriations; ce qui a pu être fait pour la construction et la protection des chantiers maritimes était de toute nécessité; ou devait donc faire ces travaux; mais tout le monde devrait voir que la plupart des allocations stipulées dans le bill n'ont pas pour but la protection du commerce, car elles sont votées pour des endroits où aucun navire de guerre, aucune corvette, aucune barge ne peut entrer, soit en temps de paix, soit pendant la guerre: depuis 1816, époque à laquelle ce budget des améliorations internes a pris naissance, *le costume de faire des appropriations aurait fait tant de progrès et ces empiètemens sur le trésor seraient tels qu'ils pourraient renverser les principes d'économie sur lesquels l'existence du gouvernement se fonde.*"—"Consacrer par des budgets ce genre de dépenses," dit un autre, (2) "ce serait plonger dans un abîme sans fonds le revenu public."—"Tuons le bill," s'écria un troisième, "en faisant disparaître la clause qui le revêt de l'habit légal."

Il est facile de découvrir combien ces argumens sont puérils. Il ne se trouve dans ces raisonnemens rien qui annonce l'homme d'état, le financier ou le démocrate. Il faudrait améliorer que les ports dans lesquels [illegible] les gros bâtimens de guerre: comme si ces ports faisaient à eux seuls le commerce des Etats-Unis. S'il fallait adopter ce principe, que deviendrait les villes de la Nouvelle Orléans et de la Mobile? Par quelle voie expédierait-on les denrées du pays, ou recevrait-on celles de l'étranger, lorsque les ensemblemens le multiplieraient tellement devant l'entrée de ces ports qu'il deviendrait impossible d'y recevoir aucun navire de dimensions moyennes? Qu'en adviendrait-il alors de la prospérité actuelle de la plus féconde moitié de l'Union? Construirait-on un chemin de fer qui partirait de la Louisiane, de l'Etat de l'Alabama, de celui du Mississipi et du Tennessee pour aller aboutir à New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Norfolk ou Charleston? Ce serait un mauvais antécédent pour ces sortes d'appropriations.—En quoi donc? depuis que l'on en fait de semblables, les Etats-Unis se sont-ils appauvris? Ont-ils négocié des emprunts à l'étranger? La dette publique accable-t-elle la Nation? Non: Nous voyons au contraire que l'industrie territoriale qui en est résultée a augmenté de beaucoup les finances du gouvernement; nous voyons trente ou quarante millions dans nos coffres; nous voyons de plus, chose inouïe dans les annales des peuples! une délégation de 24 Etats se réunir non pas, comme on le fait ailleurs, pour aviser aux moyens de procurer un emprunt indispensable à l'existence du gouvernement, mais pour consacrer quatre ou cinq mois entiers à délibérer jusqu'à satiété sur ce que l'on fera de l'argent du trésor. Il faut, dit l'un, le répartir entre les différens Etats en proportion du chiffre de leur représentation au Congrès. Il faut, dit un autre, fonder une colonie en Afrique pour y envoyer tous les noirs esclaves, après les avoir achetés à leurs maîtres. Il faut, dit un troisième, employer la somme entière à construire des bâtimens de guerre ou à élever des fortifications à New-York, Boston et autres ports de mer du nord. Que ne dit-on pas encore à ce sujet? et cependant il y a des améliorations de la dernière urgence à faire! Il y a [illegible] de sort à venir des Etats qui se trouvent dans le besoin; mais peu importe: c'est la Louisiane qui souffre; c'est la Nouvelle Orléans qui réclame justice et non protection, et l'on est sourd à sa voix; et l'on a l'air de lui jeter au nez: Va, tu n'es qu'un bâtard, toi: tu n'as aucun droit à partager l'héritage de la nation, arrière donc! et laisse passer tes demi-frères du nord: ceux là sont nos seuls enfans; nous ne voulons pas en reconnaître d'autres.

Vraiment il y aurait de quoi rire à gorge déployée d'une semblable manière d'argumenter, si le courroux que doit naturellement provoquer une telle conduite de la part des mandataires du peuple ne venait étouffer dans notre cœur tout sentiment d'hilarité. Mais voyons où est le financier et le démocrate dans le grand discoureur du Congrès. La coutume, dit-il, de consacrer les deniers du gouvernement en améliorations internes date de 1816; ces empiètemens sur le trésor ont eu pour tendance de détruire ces principes d'économie en vertu desquels le gouvernement doit être administré. O l'habile financier! O le profond économiste! le budget des améliorations internes a eu pour tendance de renverser les élémens vitaux du gouvernement? Mais ne savons nous pas que, quoique de fortes sommes aient été votées à ce sujet, cela ne nous à pas empêché d'éteindre entièrement notre dette; de réduire de plus de moitié les droits sur les marchandises importées aux Etats-Unis; de soulager le peuple d'une foule d'impositions indirectes dont le fardeau l'accablait; enfin de placer dans nos coffres l'énorme somme de 20 à 30 millions de piastres. Il est vrai que d'après les calculs d'Harpagon, au lieu de cette modique somme, on aurait eu peut-être de quoi remplir d'or toutes les banques de la république; mais où en seraient nos routes et chemins publics? Sur quel pied seraient nos arsenaux, nos chantiers de marine, nos fonderies nationales, nos navires de guerre, nos douanes, nos hôpitaux et généralement tous ces établissemens d'un intérêt général? Savant financier du Congrès! nous vous conseillons d'apprendre la science de l'homme d'état et non pas de vous amuser à étudier si mal votre Barème.

Passons maintenant au démocrate, au républicain de principe et de fait.

En analysant la doctrine qui vient d'être citée, celle où l'on cherche à démontrer que, la coutume d'allouer des sommes du trésor à des dépenses d'améliorations internes tend à détruire le seul principe d'économie sans lequel le gouvernement ne peut pas se maintenir, nous voyons la plus grossière erreur qui soit jamais sortie du cerveau d'un homme d'état. Quelle serait la garantie de l'existence d'une république, d'un gouvernement populaire, où la nation est la seule souveraine, où bien d'une monarchie constitutionnelle, si les dépenses pour subvenir aux frais d'entretien du gouvernement ou celles reconnues d'une utilité publique ne se proportionnaient pas avec les revenus de son trésor? Si l'avarice entrait jamais pour quelque chose dans les votes délibératifs ou exécutifs; si l'envie de thésauriser dominait les hommes placés au timon des affaires, quel danger eminent le peuple ne courrait-il pas. Entassez dans le trésor public millions sur millions, et dites combien de portes ne seraient pas ouvertes à l'ambition des hommes du pouvoir pour se créer un parti puissant, soudoyer et organiser des armées, ravir du foulé aux pieds la constitution et les lois du pays, et se proclamer enfin, de simples président ou secrétaire de la trésorerie, le roi absolu, l'empereur ou le dictateur d'un nouveau gouvernement. Il est donc de toute sagesse républicaine qu'un équilibre intact soit maintenu entre les revenus et les dépenses de la nation. Et cette vérité est tellement incontestable que, plus sera encore serait l'existence d'un gouvernement populaire, lorsqu'elle se verrait obligée d'hypothéquer sur ses revenus futurs pour payer sa dette courante ou passée.

Mais il faut, comme nous avons dit plus haut, tuer le bill: on a cru argumenter et on n'a fait que des sophismes.

Qu'un nous prive donc, si telle est le bon plaisir de nos Lycurgues de Washington, d'une amélioration indispensable à l'étendue de notre commerce, il y a encore de ces états, du Capitole, sont à haïs. Etats puissants, tous dévoués liés par les même besoins et les mêmes intérêts à la Louisiane. Ils sauront demander et obtenir justice.

[1] Lisez les raisons alléguées par M. Patton à la séance de la Chambre des Représentans des Etats-Unis, du 24 juin dernier.

[2] M. Bell, de Tennessee.

—Un nouveau bateau à vapeur le *Newly* fait maintenant les voyages de la rivière Hudson: il diffère entièrement des autres bâtimens, par le caractère de son appareil. Au lieu de bois, il emploie pour combustible le charbon de terre: la vapeur se communique par [illegible] à la bouillaire principale. [illegible] Le tuyau de la bouillaire, c'est-à-dire, la plus grande bâtiment qui existe [illegible] dans le monde entier. Quant à la vitesse avec laquelle il se meut, rien ne peut l'égaler.

—La gazette *Herald*, arrivée à Beverley le 25, rapporte que la distance de *Terre-Neuve*, a rapporté qu'en remontant du Nord, la pêche était très difficile sinon impossible à faire. Plus de deux cents bâtimens croisaient dans ces parages, et l'on croyait fermement qu'ils ne reviendraient pas avec moitié cargaison de poissons. Cela doit nous faire présumer que la consommable sera très cher cette année? Avis donc à ceux qui spéculent.

—Deux jeunes dames, *très légères*, dit-on, de sensations, ont voulu dernièrement se faire peser à Philadelphie: leur poids réuni formait 600 livres. Que devient donc cette peinture allégorique qui représente dans les mêmes balances, une femme et un papillon et qui fait *pencher le sort* en faveur du dernier?

CONGRES DES ETATS-UNIS.

Séance du Sénat du 24 juin.

Un message a été reçu du président des Etats-Unis annonçant qu'il approuvait le bill réglant les dépôts de fonds publics.

TEXAS.

Le message suivant de l'exécutif fut également reçu:

Au Sénat des Etats-Unis:

Conformément à une résolution de Sénat en date du 18 du courant, je transmets du rapport du secrétaire d'Etat avec les documens qui y sont annexés. Ne possédant aucune information précise et détaillée de la condition civile, militaire et politique du Texas, j'ai cru convenable de prendre les mesures nécessaires, actuellement en progrès, pour l'obtenir, avant de me décider sur la marche à suivre à l'égard du gouvernement nouvellement proclamé.

ANDREW JACKSON.

Washington, ce 23 juin 1836.

DEPARTEMENT DE L'ETAT.

Washington, ce 23 juin 1836.

Au Président des Etats-Unis.

Le secrétaire d'Etat, auquel avait été renvoyée une résolution du Sénat, en date de 18 du courant, invitant le Président "à communiquer à ce corps toutes les informations qu'il pourrait avoir concernant la condition politique du Texas, l'organisation de son gouvernement et ses moyens de maintenir son indépendance; et aussi toute correspondance qui peut avoir existé entre l'exécutif des Etats-Unis et le gouvernement du Texas ou ses agens", a l'honneur de soumettre au Président les copies ci-jointes adressées et laissées au département de l'Etat par des personnes revêtues du caractère d'agens de la république du Texas: c'est toute l'information et la correspondance que demande la résolution. Aucune réponse n'ayant été faite à ces diverses communications elles demeurent encore sujettes à toute considération ultérieure et à tels ordres que le Président donnera ci-après.

Le tout est respectueusement soumis.

JOHN FORSYTH.

Le message ayant été lu,

M. Clay se leva, et dit qu'il ne lui semblait pas nécessaire de faire aucun renvoi de ce message, attendu que le président lui même avoue qu'il a besoin de quelques informations subséquentes avant que de se déterminer sur la propriété de reconnaître l'indépendance du Texas. La comité des affaires étrangères, dans son rapport, n'a certainement fait aucune réflexion sur le Président, en raison des retards qu'il aurait apportés à la solution de cette question; il est simplement venu à cette conclusion qu'il serait convenable de reconnaître l'indépendance du Texas, lorsque les communications reçues constateraient que cette contrée possédait un gouvernement capable de se soutenir. Comme le Président exprime le désir d'ajouter de nouvelles informations avant que d'agir, il n'y aurait probablement aucune nécessité à proposer le renvoi de ces documens au comité des affaires étrangères. Il fera donc la motion que le message soit déposé sur le bureau, sujet à l'impression.

M. Preston dit que le seul fait à établir était que la guerre du Texas s'était achevée; et cela se prouvait par les documens accompagnant le message. Il concourrait cependant à la motion du sénateur de Kentucky, se réservant toutefois le privilège de proposer d'autre chose à ce sujet, si par la suite cela devenait nécessaire. Sa première pensée était de faire une motion pour le renvoi de la résolution au comité des affaires étrangères dans le sein duquel il avait pris naissance, avec instruction de dresser une autre résolution pour reconnaître l'indépendance du Texas.

Sur motion de M. Clay, ordonné que le message sera imprimé.

En vertu d'une seconde motion du même sénateur la résolution présentée par le comité des affaires étrangères fut mise à l'ordre du jour pour le mercredi suivant.

MARINE.

Le Sénat réuni en comité général s'est, après cela, occupé du bill relatif à la marine. Plusieurs amendemens ont été adoptés; le premier, fixant les mots 4 contre-amiraux", le second pour annuller les grades de comodore: le troisième, portant le nombre des premiers lieutenans de 250 à 350 de manière à inclure dans ce nombre ceux qui avaient été portés sous le titre de seconds lieutenans. Ce dernier grade fut en conséquence rayé du bill.

Le bill ainsi modifié, fut présenté au Sénat qui l'approuva, en ordonna l'enrôlement et le mit à l'ordre du jour pour la troisième lecture, l'amendement suivant ayant été préalablement adopté: "Qu'à que le nombre d'officiers supérieurs dans la marine sera fixé comme suit: un amiral, un vice-amiral et trois contre-amiraux.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Réduction des Droits, &c.—Les résolutions suivantes après dispensation des règles furent présentées par M. McKAY et mises à l'ordre du jour pour la séance du lundi suivant.

Attendu que le pouvoir de prélever des sommes d'argent du peuple en établissant des taxes, des impositions et autres droits de ce genre est une des missions les plus sacrées qui soient confiées au gouvernement général; et qu'il n'est maintenu en force que pour le strict nécessaire du gouvernement à même de prendre les mesures nécessaires pour exécuter les objets pour lesquels il a été institué, et que, retirer telles sommes d'argent lorsque le cas ne l'exige pas ou lorsque ces sommes sont plus élevées qu'il ne le faut pour les dits objets, serait, de la part du gouvernement, un abus manifeste de confiance, en même temps qu'une pareille mesure serait injuste et oppressive pour le peuple;

Et attendu que le revenu perçu en conséquence des lois existantes est, et sera plus que nécessaire pour les besoins réels et légitimes du gouvernement, et que des mesures doivent être prises pour réduire les impositions actuelles;

Il est résolu que le Secrétaire de la Trésorerie fera un rapport à cette Chambre, au commencement de la session prochaine, démontrant que le changement, dans un but de réduction, peut être établi dans le tarif actuel des droits, pourvu qu'un tel changement soit en harmonie avec les différents actes qui imposent des taxes sur les importations.

Il est de plus résolu que le Secrétaire de la Trésorerie fera également un rapport, prescrivant le meilleur mode à suivre pour diminuer le revenu résultant des terres publiques, sans pour cela retarder l'établissement des nouveaux Etats, ou nuire aux intérêts du gouvernement général; aussi bien que ses vues sur le meilleur mode à suivre pour réduire le revenu proportionnellement aux besoins constitutionnels du gouvernement.

Conseil de la première Municipalité.

Séance de Vendredi, 8 juillet 1836.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

En l'absence du recorder Mr. Canon a été appelé au fauteuil.

Les membres présens furent: Messrs. Armas, Bartun, Buisson, Canon, Congot, Cruzat, Guillot High, Lafargue Laurent, Lessepa, Wilcox, Stringer, Garrett et Colson.—Membres absens, Messrs. Boulligny, Duplessis, Grailhe, Johns, Pédesclaux, Pichot, Pitot et Brasilé.

Sur motion, Mr. Canon a été dûment élu président *pro tempore*.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente,

Sur motion, un congé d'absence pour ce jour a été accordé au Recorder.

Sur motion de Mr. Buisson, et après dispensation des règles,

Résolu qu'à l'avenir le secrétaire du conseil devra fournir de temps à autre au recorder une liste des membres qui auront manqué à trois séances successives, afin qu'il soit procédé à leur remplacement conformément à la section 5 de l'acte du 17 février, page 253 du digeste.

Sur motion de Mr. Buisson, *Résolu* qu'il soit nommé un comité d'élection chargé de vérifier les qualifications de Mr. Gardette, élu alderman du 2me Dist. ct.

Messrs. Buisson, Congot et Armas ont été nommés de ce comité.

Après quelques instans de recherche, Mr. Buisson, au nom du comité susdit a rapporté la résolution suivante, laquelle a été adoptée:

Résolu que Mr. Gardette est dûment qualifié pour occuper un siège au conseil de la première Municipalité, comme alderman du 2me. District.

Sur motion de Mr. Lessepa, résolu qu'il soit nommé un comité d'élection chargé de s'enquérir des qualifications de M. Henry Colsson élu alderman du 3ème district.

Après quelques minutes de recherche, M. Lessepa, au nom du comité, a rapporté la résolution suivante, laquelle a été adoptée:

Résolu que M. P. Henry Colsson a droit de siéger dans ce Conseil comme alderman du 3me. district.

Lecture a été faite d'une lettre de M. Meilleur gardien de la geole de police demandant une augmentation de salaire.

Sur motion de M. Congot, ladite lettre a été référée au comité des réclamations.

Lecture a été faite d'une demande de secours de Mme Healy, ancien garde de ville invalide entretenu au service de la Corporation.

Sur motion de M. Buisson et après dispensation des règles,

Résolu que jusqu'à nouvel ordre du Conseil, le maire est et demeure autorisé à faire payer les appointemens du garde de ville à James Healy.

Lecture a été faite d'une lettre de M. C. Guesnard offrant de remettre le bail d'un terrain de la ville pour $4800 à un an.

Sur motion de M. Buisson, ladite lettre a été déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr B Bouregard présentant un plan de division de divers terrains, et demandant le passage de toutes les rues qui s'y trouvent tracées. A condition que les banquettes et les ouvrages soient faites sur la rue Esplanade.

Sur motion de Mr Buisson et après dispensation des règles.

Résolu que la rue de division en ilets et en terrains de la propriété de Mr B Bouregard est et demeure autorisé par le conseil, le dépositaire a engagement à faire [illegible] la rue Esplanade, en considération de la donation faite de l'emplacement en question. Bien entendu que le plan susdit soit conformé au plan général, et qu'une copie certifiée en soit déposée aux archives du conseil.

[illegible] motion de Mr Stringer, et après dispensation des règles,

[illegible] de la première municipalité [illegible] et élargir le dit ecoit chargé de faire nettoyer, [illegible] comparu forné dans la rue du Canal depuis le rue de [illegible] jusqu'à la rue Claiborne de manière à égoutter [illegible] partie de la municipalité.

Sur motion de Mr Lessepa, et après dispensation des règles.

Résolu que la banque des Améliorations soit et dûment autorisée à emprunter de 15 à 18 pouces sur l'alignement de la banquette pour cette partie seulement de l'édifice de la bourse dans la rue St Louis, qui fait face au passage de la bourse.

Sur motion de Mr Buisson, résolu que le comité permanent concernant la compagnie de desséchement, soit chargé de s'entendre avec un comité de la dite compagnie relativement à des fossés d'égout conduisant au canal Girod.

—ORDRE DU JOUR—

Sur motion, la résolution à l'ordre du jour concernant le loyer de la propriété occupée par M. E Blanc, a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de M. Guillot, la résolution suivante à l'ordre du jour a été adoptée:

Résolu que le Trésorier de cette Municipalité soit autorisé à prendre du dernier tableau de recensement fait par l'Etat, une copie, afin de faciliter la collecte de cette année et qui doit commencer le fer. mai 1837.

Sur motion de M. Buisson, le Conseil s'ajourne à vendredi prochain, 15 du courant, à 5 heures de l'après-midi.

Pour copie conforme,

D. AUGUSTIN, Secrétaire

PARIS, 24 mai.

Le commission nommée pour examiner le projet d'un chemin de fer entre Montpellier et Cette, a terminé ses travaux. Le rapport conclut à l'adoption du projet de loi et garantit le succès de cette nouvelle entreprise.

On parlait beaucoup dans les cercles les mieux formés d'une amnistie, et ce bruit commençait à s'établir dans le public. C'est une expérience dont il faut essayer. Chaque parti politique entretient l'espoir que cette mesure sera favorable aux détenus qui professent son opinion. Les uns tournent leurs regards vers le Mont-St-Michel, les autres vers le château de Ham. Depuis que les destrinkiens, qui n'auraient pas manqué de contredire ce rapport, ont perdu tout pouvoir, il semble que les sentimens d'indulgence ont gagné tous les partis. Il ne serait pas surprenant que le prochain anniversaire de la révolution ne fut célébré par la délivrance de tous les prisonniers politiques.

Une dépêche télégraphique de Berlin, reçue au ministère des affaires étrangères, engagea M. Thiers à rendre visite au baron Werther. Après une conférence assez courte, ces deux personnages se rendirent en chateau. En sortant du cabinet du roi, le président du conseil fit annoncer par le télégraphe le départ soudain d'un agent pour Berlin.

Des lettres de Lemberg, ville de la Galicie autrichienne, en date du 12 mai, annoncent que les autorités de Wilna ont découvert une conspiration dans cette capitale de la Lithuanie. Plusieurs jeunes gens appartenant aux premières familles du pays ont été arrêtés et jetés en prison.

Un courrier arrivé de St.-Pétersbourg et qui apporte des dépêches de notre ambassadeur au ministère de Russie, a voyagé avec une extrême rapidité pour le maison. Le président du conseil reçut peu de temps après la visite de M. Modes. Il est probable que ces dépêches contenaient quelque communication d'une nature assez grave, car elles furent immédiatement envoyées au chateau, et le conseil fut convoqué pour en prendre connaissance.

On assure que le ministre de la marine a transmis par le télégraphe l'ordre de tenir prête à appareiller une division de l'escadron d'observation. Elle doit être commandée par le contre amiral Hugon, qui a quitté Paris en toute hâte.

Des lettres de Madrid, du 17 mai, donnent des nouvelles assez défavorables. L'opinion publique s'est prononcée contre le nouveau ministère. Un chariveri donné à quelques uns des nouveaux membres, a été suivi de grands désordres; la foule se porta devant les maisons du général Quesada et de Mr M Isturiz et Alcala Galiano et courut toute sorte de violences. On alla jusqu'à les menacer de mort. Le 17, les débats furent très orageux, et il paraît que la majorité qui regrette la chute du ministère, s'accorde à vouloir refuser au nouveau la vote du budget.

Les nouvelles de Bayonne datent du 19 mai. La sanglante affaire de St Sébastien n'a jusqu'ici produit aucun résultat. On ne parle point du général Cordova. D'un autre côté, le général Evans, qui aura bientôt plus de 10,000 hommes sous ses ordres, pourra occuper Hermani et forcer les Carlistes à évacuer Irum, Fontarabie et les passages. Cependant Eguira garde la formidable position dont il s'est emparé, ce qui lui donne l'avantage de refuser le combat, de tenir Evans à échec à St Sébastien et d'attaquer Cordova. Don Carlos à quitté Villa Franca pour se porter sur Tolosa; pour le chasser de cette ville, il faut qu'Evans s'avance sur Hermani ou que Cordova réussisse à battre Eguia. Malgré toutes les attaques des forces carlistes, bien supérieures en forces, la légion française maintient les communications entre Pampelune et la frontière de France; cependant ces escarmouches, l'affaiblissent. Le 17 mai, la garnison de Bilbao tenta une sortie, mais elle fut rejetée dans la ville avec une perte considérable. Des lettres d'Elizondo, du 18, portent que Garcia à la tête du 2ème et du 3ème Navarrais, avec 600 chevaux, surprit et battit la colonne de Christinos, cantonnée à Los Bernos, à une lieue de Pampelune. Les 2ème et 12ème Navarre, avec deux escadrons, attaquèrent entre Dictrillo et Allo une colonne de 1000 hommes d'infanterie, et trente par 600 chevaux, sortant de Lorin. Le 17, une forte escarmouche fut entendue dans la direction de Valcarlos, les forces carlistes consistant des 2ème, 3ème, 5ème, 7e, ème, et 10ème Navarre, avec 60 chevaux.

Deux décrets du pacha d'Egypte arrêtent: 1o. l'exportation des monumens, obélisques et autres antiquités est prohibée; 2o. une commission sera nommée pour veiller à la conservation des antiquités dans chaque district; et 3o. un musée central sera créé au Caire pour recevoir les divers objets de curiosité qui y seront envoyés.

—Vous connaissez Duberseu, le fameux *paillasse* des Funambules, qui est célèbre feuilletoniste, qui n'avait rien de naïf à faire ce jour-là, a assaré l'immortalité, en tirant ce pauvre paillasse est à la préfecture de police! Et on n'est pas une procédille qui l'y a fait renfermer. Il est à sous la prévention d'homicide! Mais il n'est pas coupable, je vous le jure; il n'a pas voulu donner la mort, cela répugnerait trop à ses habitudes; il était dans le cas de légitime défense; jugez-en!

Avant-hier, Duberseu, en bon père de famille, sort de chez lui avec sa femme et ses deux enfans; car le paillasse du dix-neuvième siècle a femme et enfans: c'est un homme rangé, qui paie exactement son terme et ses contributions, qui fait même son service de garde nationale, le bon paillasse! Demandez aux grenadiers de la 6e légion, dont il est le camarade!

Il sort donc pour mener sa petite famille se divertir au bois de Romainville; il est impossible de voir un paillasse s'amuser plus innocemment! Il arrive; mais à peine a-t-il fait quelques pas dans le bois, au milieu de la foule, qu'il est reconnu. Il ne peut garder plus long-temps l'incognito; sa célébrité l'a trahi, et il entend dire au tour de lui: *C'est le paillasse des Funambules; c'est Duberseu!* absolument comme on dirait, si on rencontrait dans la rue son illustre biographe!

Il sourit à ces marques de curiosité publique, quelques gênantes qu'elles soient; il subit les tristes inconvénients de la renommée auxquels il veut se dérober, mais c'est en vain, car il est harcelé par trois jeunes drôles dont l'importunité devient intolérable, et s'obstine même jusqu'à insulter le pauvre artiste.

On est paillasse et on n'en a pas moins du sang dans les veines; aussi Duberseu se fâche-t-il: une discussion s'engage et elle est suivie bientôt d'une lutte dans laquelle le pauvre Duberseu, porteur d'une canne, a le malheur d'en appliquer un coup sur la tempe d'un de ses adversaires. Même apparent de dix-huit ans, ce coup fut si fatal que ce jeune homme, immédiatement transporté chez lui, est mort, cinq minutes après son arrivée.

Hier, des agens de police agissant en vertu d'un mandat sont venus arrêter chez lui Duberseu, qu'ils ont suivis chez le commissaire de police, de là il a été amené à la préfecture.

Plaignez le pauvre paillasse!—(*Le Droit.*)

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS, 9 Juillet 1836.

COTON.

[illegible]	[illegible]	17¾
80 balles Mississippi		18¼
131 de Texas		11¾